



BMW *Clubsport* Trophy

Règlement sportif 2016

Index des pages

Art 1: Définitions - descriptions.....	2
Art 2: Organisation	2
Art 3: Règlement	2
Art 4: Engagement.....	3
Art 5: Licences	3
Art 6: Les épreuves	4
Art 7: Classements et Points.....	4
Art 8: Vérifications techniques.....	5
Art 9: Sanctions	6
Art 10: Approbation	7

Art 1: Définitions – descriptions

BMW Clubsport Trophy – JJ Motorsport est le promoteur de la série “BMW Clubsport Trophy 2016”, conformément aux dispositions du Code Sportif International de la FIA et de ses annexes (le Code), aux Prescriptions Sportives du RACB Sport, au présent règlement sportif et au Règlement Particulier. La série se déroulera dans les courses du BGDC et les courses Belcar, conformément aux Règlements Sportifs du BGDC et Règlements Sportifs du Belcar. En plus les dispositions spécifiques de ce règlement sont en vigueur.

Le BMW Clubsport Trophy est uniquement accessible pour des voitures BMW Clubsport Trophy conforme au règlement technique de la série, ce dernier étant conforme aux prescriptions de sécurité de l'Annexe J de la FIA (Article 277).

Art 2: Organisation

2.1 Les titres seront attribués conformément à l'article 7 du présent règlement

2.2 ASN de tutelle: Royale Automobile Club of Belgium
RACB Sport
Rue d'Arlon 53
B-1040 BRUXELLES – Belgique
Téléphone: 32(0)2/287.09.11
Fax: 32(0)2/230.75.84
E-mail: sport@racb.com

2.3 Promoteur: JJ Motorsport asbl
p/o BMW Clubsport Trophy
Pieter Schroonsstraat 82
B-1830 MACHELEN – Belgique
Téléphone: 32(0)2/253.49.51
Fax: 32(0)2/253.49.70
E-mail: info@jjmotorsport.com / info@bmwclubsporttrophy.be

Le nom BMW Clubsport Trophy est reconnu et sanctionné par le RACB Sport et il est la propriété du promoteur.

2.4 Les courses dans le cadre du BGDC sont une organisation du club organisateur BGDC. Les courses dans le cadre du Belcar sont une organisation du Circuit Zolder. Les dispositions des règlements sportifs des courses BGDC et des courses Belcar sont d'application pour la série “BMW Clubsport Trophy” en combinaison avec ce règlement.

Art 3: Règlement

3.1 Langue officielle

La version française du présent Règlement Sportif constituera le texte définitif auquel il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Les intitulés du document sont uniquement énoncés par souci de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

3.2 Numéros de course

Les numéros de course seront attribués par le promoteur en concertation avec les organisateurs (BGDC, Belcar) et devront rigoureusement être conforme aux numéros de châssis.

3.3 Publicités obligatoires

Les équipes peuvent appliquer les publicités qu'elles souhaitent, pour autant que celles-ci soient en accord avec les règlements nationaux et internationaux en vigueur.

Les emplacements suivants sont réservés au promoteur:

- Le bandeau de pare-brise
- L'intégralité du bas de caisse de la voiture comprenant les flancs, le devant de la voiture et l'arrière sure une hauteur de 15cm mesurée depuis le bas de la carrosserie, y compris les quatre coins des pare-chocs
- La partie supérieure et inférieure des emplacements des numéros de course
- La bande supérieure (hauteur de 12cm) de la lunette arrière
- Cinq emplacements (un devant, deux à l'arrière et deux sur les parties latérales)

Les autocollants fournis dans le cadre de la publicité obligatoire doivent être apposés aux endroits prévus, tels qu'ils sont livrés, sans modification de fond, de format ou de coloris. Cette publicité doit être appliquée avant la vérification technique et doit rester en place pendant toute la durée du meeting. Le meeting s'entend au sens réglementaire du terme, à savoir entre l'ouverture des contrôles techniques et administratifs et la clôture du meeting. L'accès de la piste pourra être refusé à tout véhicule contrevenant et sa mise en conformité exigée avant de reprendre part à la course.

En cas d'absence d'une ou des publicités lors des essais, la voiture prendra le départ en fond de grille; en cas d'absence de celle-ci pendant la course, la voiture sera irrévocablement exclue.

Au départ de chacune des épreuves, essais qualificatifs et/ou courses, les voitures devront être de présentation impeccable, propres et respectant rigoureusement les normes en vigueur au niveau des publicités imposées par le promoteur.

Le promoteur se réserve le droit de refuser la participation aux voitures qui ne correspondent pas à ces obligations.

3.4 Briefings

Outre le(s) briefing(s) tenu(s) par le Directeur de Course, un briefing peut être organisé par le promoteur dans l'espace BMW Clubsport Trophy. L'horaire en sera communiqué lors de chaque course.

Chaque responsable de Team ainsi que tous les pilotes doivent assister aux briefings pendant toute la durée de ces derniers et signer la feuille de présence. Le responsable de Team est tenu de s'assurer du respect des recommandations du briefing auprès de ses pilotes.

Art 4: Engagement

L'ouverture des engagements se fera à la date de la publication des bulletins d'inscription.

Tout concurrent désirant engager une voiture pour la saison 2016 doit envoyer sa demande de participation au promoteur avant le 20/03/2016. Cette demande doit être accompagnée d'un règlement de l'inscription prévue. Une fois l'inscription réalisée, aucun remboursement ne sera réalisé en cours de saison.

Les concurrents qui ne peuvent pas s'inscrire avant le 20/03/2016 peuvent le faire au cours de la saison, dans la limite des places disponibles pour chacune des épreuves et avant la date limite d'engagement de chaque épreuve. Les droits d'inscription seront alors définis sur les bulletins d'inscription de l'épreuve.

Tous les documents d'engagement doivent être expédiés au Promoteur.

Les frais de participation resteront acquis au promoteur et aux organisateurs, même si le participant ne prend pas le départ. Sauf cas de force majeure exceptée par le promoteur et l'organisateur, il ne sera accordé aucun remboursement, ni total, ni partiel, aux participants exclus de la course par la Direction de Course.

Art 5: Licences

Les degrés de licence pour participation respective aux courses BGDC et Belcar sont requis.

Art 6: Les épreuves

Le calendrier provisoire du BMW Clubsport Trophy 2016 est le suivant :

Race 1	02-03 avril	Trophée des Fagnes	Spa-Francorchamps	125 min
Race 2	09-10 avril	Masters Historic	Zolder	125 min
Race 3	29 mai	Benelux Open Races	Zandvoort (NL)	180 min
Race 4	11-12 juin	Spa Euro Races	Spa-Francorchamps	125 min
Race 5	02-03 juillet	Syntix Superprix	Zolder	125 min
Race 6	20-21 août	24H Zolder	Zolder	24 H
Race 7	08-09 octobre	Race Promotion Night	Zolder	400 min

Art 7: Classements et Points.

Le BMW Clubsport Trophy 2016 se compose de 7 épreuves.

7.1 Attribution des points

Les points obtenus par épreuve (Races 1, 2, 3, 4 et 6) pour les différents titres 2016 seront établis selon les barèmes suivants:

1er: 25 points	6e: 10 points	11e: 5 points
2e: 20 points	7e: 9 points	12e: 4 points
3e: 16 points	8e: 8 points	13e: 3 points
4e: 13 points	9e: 7 points	14e: 2 points
5e: 11 points	10e: 6 points	15e: 1 points

Pour être classée, chaque voiture doit avoir parcouru 70% de la distance parcourue par le vainqueur de la course.

Lors de l'épreuve "24H de Zolder" (Race 6) les points suivants seront attribuées après 6, 12, 18 et 24 heures. Les points par tranche de 6, 12 et 18h ne seront attribués quand la voiture traverse la ligne d'arrivée à l'échéance de la tranche. Après 24 heures le classement final sera repris en compte pour l'attribution des points.

<u>Place</u>	<u>après 6h</u>	<u>après 12h</u>	<u>après 18h</u>	<u>après 24h</u>
1e	25	12,5	12,5	25
2e	20	10	10	20
3e	16	8	8	16
4e	13	6,5	6,5	13
5e	11	5,5	5,5	11
6e	10	5	5	10
7e	9	4,5	4,5	9
8e	8	4	4	8
9e	7	3,5	3,5	7
10e	6	3	3	6
11e	5	2,5	2,5	5
12e	4	2	2	4
13e	3	1,5	1,5	3
14e	2	1	1	2
15e	1	0,5	0,5	1

Si une course est suspendue, sans pouvoir être reprise, aucun point ne sera attribué si le véhicule de tête a effectué moins de deux tours; la moitié des points sera attribuée si le véhicule de tête a effectué plus de deux tours mais moins de 75% de la distance (ou du temps) prévu(e) à l'origine pour la course et la totalité des points sera attribuée si le véhicule de tête a effectué plus de 75% de la distance (ou du temps) prévu(e) à l'origine de la course.

7.2 Classement Final

Le Classement final sera établi en faisant l'addition de tous les points obtenus sur les épreuves inscrites au calendrier du BMW Clubsport Trophy.

Joker : un maximum de deux des plus mauvais résultats (le total du vainqueur de ces résultats ne peut pas dépasser le 25 points) obtenus pour des manches où le pilote n'aura pas été exclu seront déduits. A l'une de ces deux manches le pilote aura dû prendre part.

Si plusieurs pilotes totalisent le même nombre de points au terme de la saison, la place la plus élevée sera attribuée :

- au titulaire du plus grand nombre de premières places
- si le nombre de premières places est le même, au titulaire du plus grand nombre de deuxième places.
- si le nombre de deuxième places est le même, au titulaire du plus grand nombre de troisième places et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un vainqueur se dégage.

Après chaque meeting, le Race Office fera part à tous les pilotes des nouveaux classements intermédiaires.

7.3 Titres

Le titre de **BMW Clubsport Trophy Driver Champion 2016** sera attribué au pilote totalisant le plus grand nombre de points, en prenant en considération tous les résultats obtenus.

Le titre de **BMW Clubsport Trophy Team Champion 2016** sera attribué au team totalisant le plus grand nombre de points obtenu par sa meilleure voiture (numéro de course)

Le titre de **BMW Clubsport Trophy Rookie 2016** sera attribué au pilote débutant (licence depuis max. 2 ans). Le BMW Clubsport Trophy Rookie est réservé aux pilotes nés après le 31 décembre 1991.

Classement BMW Clubsport Trophy Starter Challenge : il y a un classement spécifique pour les débutants (sans limitation d'âge) qui ont leur licence depuis maximum 1 an pour au moins qu'il y a trois pilotes qui débutent dans le BMW Clubsport Trophy.

Pour être classé dans les classements finaux, le pilote doit avoir participé à minimum trois épreuves.

Art 8: Vérifications techniques

8.1 Contrôle de conformité des véhicules

Les voitures doivent obligatoirement répondre aux normes fixées par le règlement technique et le manuel technique publié par l'organisation BMW Clubsport Trophy.

Le RACB SPORT est responsable de l'application du présent règlement. Le RACB SPORT mandatera le ou les Commissaires Techniques qui seront chargés :

- Avant l'épreuve, du contrôle technique des véhicules régulièrement engagés
- Pendant et après l'épreuve, des vérifications techniques d'un ou plusieurs véhicules, en concertation avec le Collège des Commissaires Sportifs.

Des vérifications techniques complémentaires peuvent être faites à tout moment d'un meeting afin de contrôler la conformité des voitures. Pour rappel, l'épreuve comprend les essais qualificatifs ainsi que la/les course(s) de chaque Meeting. Ces vérifications pourront se faire par exemple par un système d'acquisition de données (type lecteur OBD ou autres) dans une voiture afin de capter les données lorsque la voiture roule. L'échange des boîtiers comme prévu dans le règlement technique (art 5.2) est possible, ainsi que l'adaptation de l'ECU avec sa programmation d'origine la plus appropriée.

A l'issue de chaque séance d'essais qualificatifs et de chaque course toutes les voitures devront être au parc fermé même les véhicules accidentés. Les Commissaires Techniques pourront identifier

(peinture ou autre marquage) tout élément de la voiture. Les commissaires ont le droit de faire prélever une ou plusieurs pièces mécaniques ou électriques en vue de les contrôler. Quelles que soient les constatations consécutives au démontage, les frais de démontage et de remontage seront intégralement à charge du pilote.

En cas de non-conformité, la Commission Technique se réserve le droit de ne pas restituer les pièces prélevées. Le pilote ou son mandataire désigné pourra apposer une marque sur les pièces prélevées.

En cas d'absence du pilote ou son mandataire lors du prélèvement des pièces, aucune contestation ne pourra être retenue quant à l'origine des pièces prélevées.

Le pilote ou son mandataire ne pourra procéder au remplacement de l'élément marqué qu'après en avoir informé les Commissaires Techniques. Les Commissaires Techniques pourront procéder à toute vérification technique qu'ils jugeront utile et prélever une ou plusieurs pièces mécaniques en vue de les contrôler. Ils pourront également faire remplacer (par le team du pilote) les pièces douteuses par une pièce standard, (ou modifiée selon le règlement technique), telle qu'elle est mise à disposition par l'organisation BMW Clubsport Trophy.

Les pièces ou les voitures qui sont emmenées à des fins de contrôle sont scellées au moyen d'un sceau agréé par le RACB-SPORT. Dans ce cas une attestation de mise sous scellés est remise au pilote. Les pièces demeurent à disposition aussi longtemps qu'il s'avère nécessaire pour l'expertise. Cette ou ces pièces sera ou seront placées sous la responsabilité des Commissaires Techniques.

Ces vérifications techniques seront effectuées en présence :

- d'au moins un des membres du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve
- d'un ou des responsables techniques de BMW Clubsport Trophy
- de maximum deux personnes représentant le pilote et désignées nominativement avant le contrôle

Ces seules personnes, à l'exclusion de toute autre, seront admises à ces vérifications.

Si une pièce est trouvée non-conforme à l'issue de la première séance d'essais qualificatifs ou de la première course, la sanction minimale est l'annulation des temps qualificatifs ou du résultat de la course.

8.2 Equipement de plombage obligatoire

Le moteur, le boîtier électronique, la boîte de vitesses et le différentiel peuvent être plombés et marqués à des endroits fixes précisés par le règlement technique. La conformité et l'intégralité du plombage reste sous l'unique responsabilité du pilote.

En cas d'infraction, l'exclusion du pilote sera prononcée pour l'épreuve considérée sans préjugés des sanctions additionnelles qui pourraient être prises par le Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve considérée.

Art 9: Sanctions

Les sanctions faisant partie intégrante du présent règlement seront appliquées sans que celles-ci ne puissent être influencées par celles prévues dans le Code Sportif International ou même le Règlement Particulier du meeting considéré.

La procédure des sanctions est celle décrite dans l'annuaire du RACB sport 2016.

Le directeur de course peut, accompagné d'un commissaire sportif prendre des sanctions immédiates lors d'une épreuve, comme décrit dans l'article 16 de la procédure judiciaire de l'annuaire du RACB sport 2016.

9.1 Infractions – Sanctions Générales

Toute infraction au présent règlement sera soumise à l'avis et au jugement du Collège des Commissaires Sportifs du meeting considéré.

Chaque voiture trouvée non-conforme au règlement technique du BMW Clubsport Trophy 2016 se verra infligée par le Collège des Commissaires Sportifs les sanctions suivantes:

- annulation du ou des temps de la/les séances qualificatives et départ de la course en fond de grille ;
- exclusion immédiate du pilote de la voiture concernée, et/ou :
- exclusion de la voiture et du pilote pour un ou plusieurs meetings (càd les essais et les courses pour le BMW Clubsport Trophy) postérieurs du calendrier du BMW Clubsport Trophy 2016.
- perte d'un nombre de points égal à la place obtenue, ou exclusion définitive du pilote et/ou de la voiture du BMW Clubsport Trophy 2016.
- exclusion définitive du BMW Clubsport Trophy 2016.

9.2 Sanctions Techniques

La non-conformité d'un véhicule au règlement technique du BMW Clubsport Trophy 2016 entraînera les sanctions suivantes :

a/ Non-conformité des éléments suivants :

- Moteur avec programme électronique
- Boîte de Vitesses et Différentiel
- Suspensions
- Essence
- Pneumatiques

Exclusion du Meeting (c.à d. les essais et les courses du BMW Clubsport Trophy) concerné + interdiction de participation au meeting suivant + non attribution des points sur les meetings concernés.

Pour les autres composants et les réglages, l'article 9.1 est d'application.

b/ Non-conformité de poids

- Essais : Annulation de tous les temps de la séance où l'infraction a été constatée.
- Course : Disqualification sans appel de la ou des courses et non attribution des points sur cette ou ces courses.

c/ Non respect des remarques écrites émanant de l'Organisateur et/ou du Promoteur

Suspension du pilote pour les Essais et la ou les Courses du week-end considéré. Non attribution des points pour ce meeting (c.à.d. les essais et les courses du BMW Clubsport Trophy).

Toutes les pénalités seront prononcées sans préjudice d'autres décisions prises par le Collège des Commissaires Sportifs.

Art 10: Approbation

Règlement approuvé par le RACB Sport le 29/03/2016.
Numéro de VISA: S01-BCST/B16